
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Lundi 23 avril 2007, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle de conférences du Muséum d'histoire naturelle.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs, *M^{mes} Laurence Andersen*, *Monique Cahannes*, *MM. Sylvain Clavel*, *Gérard Deshusses*, *M^{me} Nathalie Fontanet*, *MM. Jean-Marie Hainaut*, *Guy Jousson*, *Roman Juon*, *M^{me} Ruth Lanz Aoued*, *MM. Jean-Pierre Oberholzer*, *Jean-Luc Persoz*, *Georges Queloz*, *Marc-André Rudaz*, *Vincent Schaller* et *M^{me} Gisèle Thiévent*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, et *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 5 avril 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 avril, mercredi 18 avril et lundi 23 avril 2007, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 28 avril 2007, à 8 h et 10 h.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voilà réunis pour la deuxième fois au Muséum d'histoire naturelle – j'espère que ce sera la dernière et que nous avancerons avec efficacité dans notre ordre du jour. Je vous prie de faire silence et de regagner vos places.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'excuse l'absence de M. le maire, André Hediger, ainsi que celle de MM. Pierre Muller et Manuel Tornare. M. Mugny devra s'absenter quelques instants pour participer à une émission de radio.

Le Secrétariat du Conseil municipal me prie de rappeler que les personnes réélues et nouvellement élues au Conseil municipal doivent lui faire parvenir leur photo avant le 12 mai, en vue de les publier dans le magazine *Vivre à Genève*. En effet, il s'agit de respecter le délai d'impression.

Le bureau du Conseil municipal prend acte des excuses présentées par M. Christian Zaugg à M. David Carrillo concernant l'évocation de l'article 30 du règlement du Conseil municipal au cours de notre séance du 17 avril dernier.

3. Projet d'arrêté du 13 septembre 2006 de MM. Roberto Brogini, Pierre Maudet, Pierre Rumo, Olivier Coste, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni: «Modification de l'article 123 du règlement du Conseil municipal concernant l'organisation des commissions municipales» (PA-65)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (2 abstentions socialistes).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – L'alinéa 1 de l'article 123 du règlement du Conseil municipal concernant l'organisation des commissions municipales est modifié comme suit:

«Art. 123 Organisation

»¹ (*nouveau*) A l'exception de la première année de la législature, le président sortant ou la présidente sortante de la commission convoque la commission dont il ou elle avait la présidence.

»² ancien alinéa 1 (*modifié*) La première séance de chacune des commissions est présidée par le président sortant ou la présidente sortante. En cas d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, ou si celui-ci ou celle-ci ne fait plus partie de la commission, le doyen ou la doyenne d'âge préside jusqu'à la désignation du président ou de la présidente.»

Les anciens alinéas 2, 3, 4, 5, 6 et 7 deviennent les alinéas 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

¹ Projet d'arrêté, 6834.

Le président. M. Lathion, chargé de présenter la motion M-635, étant absent pour l'instant, nous traiterons ce point un peu plus tard, lorsqu'il nous aura rejoints. Il serait souhaitable que le bureau soit averti de ce genre de retards avant le début de la séance, afin qu'il sache comment «naviguer» dans l'ordre du jour. Autrement, nous n'avancerons pas! Mais nous faisons preuve de mansuétude pour cette fois...

4. Motion du 13 septembre 2006 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. Roman Juon, David Metzger, M^{mes} Christiane Olivier, Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret: «Garantissons la construction de logements sociaux» (M-636)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le préavis positif du Conseil municipal relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29482-220 situé entre le chemin Sous-Bois, la route de Ferney et le chemin du Petit-Saconnex, voté à l'unanimité en date du 16 mai 2006 (proposition PR-440);
- l'opposition formulée par la Ville de Genève, en vertu de l'article 6 de la loi générale sur les zones de développement;
- la disparition de la notion de «logements subventionnés» de la légende du plan selon le courrier de M. Ferrazino, conseiller administratif, à M. Broggini, président du Conseil municipal, du 4 juillet 2006, «alors même que le Département du territoire dans son exposé des motifs ainsi que dans la légende du projet de plan d'affectation stipulait que 66% des logements seront subventionnés au sens de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (I 4 05) du 4 décembre 1977»;
- l'engagement du Conseil administratif et du Conseil municipal en faveur du logement social manifesté lors de l'adoption de nombreux projets de PLQ ces derniers mois;
- la nécessité d'utiliser rationnellement notre territoire et au mieux la zone de développement;

¹ Annoncée, 1427.

- la crise du logement et le taux de vacance dramatique de 0,15% au 1^{er} juin 2006,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Département du territoire du Canton de Genève et de rappeler l'exigence de la Ville de Genève de voir figurer systématiquement le pourcentage de logements sociaux en légende des projets de PLQ.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-636 vise avant tout à l'inscription systématique de la proportion de logements sociaux en légende des plans localisés de quartier (PLQ), selon l'usage actuel.

Cette motion est née d'un problème rencontré à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Celle-ci, tout comme le Conseil municipal par la suite, avait à l'unanimité donné un préavis favorable sur le PLQ situé entre le chemin Sous-Bois, la route de Ferney et le chemin du Petit-Saconnex. Mais nous avons constaté ensuite la disparition de la notion de logements subventionnés qui figurait en légende.

Le Conseil administratif est fermement intervenu à ce sujet auprès du Conseil d'Etat, qui a répondu – comme il l'a d'ailleurs fait pour une interpellation urgente d'Alain Charbonnier, député socialiste au Grand Conseil, sur la même question – qu'il s'agissait d'une erreur qu'il avait lui-même rectifiée. Malgré cela, il a tenu à souligner, je cite, «que la pratique tendant à faire figurer des pourcentages dans la légende des PLQ n'est ni systématique ni établie. Elle a en particulier été utilisée dans les cas où cette mention résultait d'un accord entre propriétaire et autorités communales.»

Or il s'avère que les PLQ qui nous ont été soumis – ils sont nombreux, puisqu'ils concernent au moins 1500 logements au cours de cette seule législature – ont presque tous reçu un préavis favorable voté à l'unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, principalement en raison du fait qu'un certain pourcentage de logements sociaux y étaient prévus. Lorsque nous avons auditionné des locataires vivant à proximité du PLQ ou des associations d'habitants – et même des personnes évidemment mécontentes de voir se réaliser des logements près de chez eux – nous avons pu, au moins, avancer l'argument selon lequel il s'agit de répondre aux besoins prépondérants de la population. Notre municipalité assume clairement son intention de construire des logements sociaux subventionnés.

C'est la raison pour laquelle nous aimerions rappeler aux autorités cantonales l'exigence de la Ville de Genève de voir figurer systématiquement, en légende des PLQ, le pourcentage de logements sociaux qui sera réalisé. Il s'agit bien sûr

d'avoir une garantie dans le temps, puisqu'il peut s'écouler un certain délai entre l'adoption d'un PLQ et la réalisation des logements prévus. Nous voulons éviter que l'erreur constatée une fois ne se reproduise, et garantir la pratique adoptée par le Conseil municipal. Le groupe socialiste propose le renvoi direct de la motion M-636 au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral n'acceptera pas la motion M-636 pour les raisons suivantes. En demandant d'inclure la mention du pourcentage de logements sociaux dans chaque PLQ, elle vise à bloquer ce même pourcentage dans l'ensemble de la ville de Genève. Or un accord a récemment été conclu dans les milieux de la construction, qui consiste à rétablir une certaine flexibilité dans la part entre les logements sociaux et le logement libre à Genève.

Je rappelle également qu'il y a déjà énormément de logements subventionnés dans notre ville, et tout autant de petits contributeurs. Or Genève a aussi besoin d'accueillir des gens aisés qui viennent s'y établir, et cela pour des raisons financières tout comme pour assurer une certaine mixité au sein de la population. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral refusera cette motion.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. On peut remercier M. Barbey d'avoir clarifié le débat... Comme le disait M^{me} Valiquier Grecuccio en préambule, lorsque le Conseil municipal est amené à se prononcer sur un PLQ, il ne se préoccupe pas uniquement de l'aspect quantitatif – combien de logements seront construits – mais également de l'aspect qualitatif, surtout sur un territoire exigu comme le nôtre. Il s'agit donc de savoir pour quel type de population on entend construire.

Monsieur Barbey, vos propos ont été d'une limpidité parfaite, quand vous avez dit qu'il fallait être «flexibles» dans le sens de l'accord proposé par le Conseil d'Etat. Vous avez tout de suite précisé le sens que vous donniez à la notion de flexibilité – j'ai pris note de vos paroles – à savoir la création de logements libres et en propriété par étages, afin que des gens aisés puissent venir s'établir en ville. Je vous rassure, Monsieur Barbey: Genève en a beaucoup, des gens aisés – heureusement, d'ailleurs!

Cependant, vous comprendrez peut-être que, si l'objectif principal de la promotion immobilière menée par certaines sociétés privées est non seulement de faire un certain nombre de bénéfiques juteux, mais également de permettre à ceux qui en ont les moyens d'acquérir leur logement, en revanche, l'objectif principal

d'une collectivité publique comme la nôtre consiste à penser à ceux qui n'ont pas les moyens, non pas d'acquérir leur logement, mais de payer des loyers la plupart du temps surfaits. Si la Ville de Genève n'offrait pas, par le biais de la Gérance immobilière municipale (GIM), les logements que vous connaissez au prix que vous savez, qui le ferait? Et je ne parle même pas des habitations à loyer modéré (HLM), qui restent beaucoup trop chères pour bon nombre de nos concitoyens. Il est donc nécessaire que nous offrions à la population des logements bon marché.

En période préélectorale comme nous en avons vécu une tout récemment, certains se laissent aller à des déclarations favorables au logement social... Mais quand il faut se déterminer sur un projet concret, les véritables positions des uns et des autres se clarifient!

Nous pouvons aujourd'hui remercier M^{me} Valiquier Grecuccio d'avoir posé une question aussi fondamentale pour une ville comme la nôtre, vu la pénurie de logements qui y sévit. Combien de fois ne l'avons-nous pas dit au Conseil d'Etat? Les proportions de logements sociaux, dans toutes les promotions immobilières, sont déterminantes pour permettre à ceux qui en ont le plus besoin de continuer à vivre en ville, au lieu de devoir s'expatrier hors du territoire municipal. Or il n'y a pas dix mille moyens d'atteindre ce but. J'espère donc que l'objectif de la motion M-636 sera largement accepté.

Le moyen proposé pour y parvenir, à savoir la mention, dans les PLQ, de la proportion de logements sociaux – pour autant qu'elle soit majoritaire, comme le sous-entendent les propos de la motionnaire – permettra au Conseil municipal de justifier son préavis favorable. Je conclurai en disant que, lorsque le Conseil municipal doit se prononcer sur un projet de construction – et j'ose espérer qu'il sera de plus en plus souvent amené à le faire – la qualité des logements proposés sur le marché a bien sûr une part prépondérante dans la pesée des intérêts. Si l'on vous proposait de la propriété par étages, Mesdames et Messieurs, vous pourriez avoir envie de préavis différemment, vu qu'il n'est pas vraiment urgent d'offrir ce type de logements au cœur de la ville.

En revanche, vous avez la possibilité d'intervenir dans la conception du PLQ par le biais du préavis municipal, afin que le Conseil d'Etat impose ensuite une très grande proportion de logements sociaux. Il est donc nécessaire de plaider en faveur de ce type de logements. Par conséquent, j'espère que le Conseil municipal votera la motion M-636, que le Conseil administratif accueillera très positivement. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Quelle belle propagande nous avons entendue là! Le magistrat nous dit que les logements en propriété par étage seraient voués à la vile spéculation, comme s'il ne savait pas que le prix desdits logements

est fixé par la loi, et qu'il n'est pas possible de le faire varier. Quant au système du loyer libre, prétendre qu'il est fondamentalement spéculatif, c'est oublier une fois de plus que la loi détermine le prix du mètre carré et que ces logements-là échappent à la spéculation – en tout cas de manière provisoire, mais quand même pour quelque temps.

Je ne comprends donc pas la teneur des propos du magistrat. Pour ma part, ce que je sais, c'est que les PLQ dépendent de la loi générale sur les zones de développement, dont l'article 3 stipule très précisément les règles auxquelles ils doivent satisfaire. Or la seule qu'aborde vaguement la motion M-636, c'est la prévoyance de la destination du bâtiment. On entend par là une distinction entre une vocation commerciale, industrielle ou d'habitation.

Il n'existe aucune règle légale autorisant la Ville de Genève à faire valoir des «exigences» dénuées de force. Evidemment, elle peut avoir des souhaits, mais un PLQ n'est applicable qu'en fonction de sa conformité à la loi. Si les motionnaires entendent modifier la loi, mon opinion est qu'ils ne devaient pas déposer une motion mais un projet de résolution, voire demander à leurs représentants de faire les démarches qui s'imposent au niveau du Conseil d'Etat. La Ville, elle, doit s'en tenir à l'application des règles contenues dans la loi, c'est-à-dire à la mention précise de la destination des immeubles à construire. Tout le reste n'a ni beaucoup de sens, ni beaucoup d'effet et restera définitivement lettre morte.

Chers collègues, je vous suggère de passer outre les propos purement électoralistes d'un magistrat qui aime nous rappeler, de temps à autre, qu'il a fait ses classes à l'Asloca. Soyons tout simplement pragmatiques: constatant que la motion M-636 ne repose sur aucune règle légale, réservons-lui le seul sort qu'elle mérite, à savoir son refus par le Conseil municipal et non un renvoi au Conseil administratif qui restera sans suite! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je ne pouvais pas laisser passer sans réagir les propos que nous venons d'entendre. Comment M. Froidevaux ose-t-il dire que, en défendant la motion M-636, nous violons la loi? C'est complètement ridicule! Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, le Conseil municipal a adopté presque toujours à l'unanimité tous les PLQ qui lui étaient soumis et où figurait en légende le pourcentage de logements sociaux prévus. Nous avons protesté contre le fait que la mention «logements sociaux» avait été enlevée de la légende du PLQ précité. Or le Département cantonal du territoire a corrigé cette erreur! Nous ne demandons rien d'autre que l'application des normes en zone de développement.

Nous savons qu'il est parfois impossible de réaliser deux tiers de logements subventionnés pour un tiers de logements libres. Dans ce cas, la légende du PLQ stipule que l'on construira 50% d'habitations bon marché (HBM) – destinées aux

catégories les plus modestes de la population – et 50% de logements à loyer libre. C'est important, je le répète, car la réalisation du PLQ peut demander du temps et les promoteurs qui s'en chargeront par la suite doivent savoir que construire. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une violation de la loi.

Plus sérieusement, je pense qu'il est très grave de tenir des propos comme ceux de M. Froidevaux tout à l'heure. En voulant défendre – croyez-vous – une réelle politique sociale du logement, le conseiller d'Etat Mark Muller et le protocole d'accord sur le logement, au contraire, vous les fragilisez. Le Parti socialiste a participé, lui aussi, à l'élaboration de ce protocole. Nous pourrions réaliser les logements d'utilité publique prévus si tous les partenaires peuvent se faire mutuellement confiance. Or les propos du groupe libéral tout à l'heure fragilisent cet accord avant même qu'il soit appliqué, esquissant déjà d'éventuelles exceptions et interprétations de la loi générale sur le logement.

Même si vous prétendez que nous n'avons rien compris, Monsieur Froidevaux, votre attitude n'est pas sérieuse! Monsieur le président, je vous prie de transmettre ma remarque au préopinant libéral. Si nous voulons vraiment sortir de l'ornière dans laquelle nous sommes aujourd'hui et construire des habitations économiques, cessons cette guerre d'usure inutile, ayons le courage de dire que nous devons nous mettre d'accord et – chaque fois que c'est possible – construire des logements sociaux!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'interviens juste pour en finir avec ce sujet avant que nous passions au vote de la motion M-636. Pour notre part, nous ne changerons évidemment pas d'avis et nous la refuserons. M^{me} Valiquier Grecuccio vient de dire que les propos tenus par M. Froidevaux tendent à fragiliser les efforts en matière de logement en ville de Genève. Quant à moi, j'ai plutôt l'impression que ce genre de motion ne fragilise pas seulement, mais bloque à nouveau tout le système! Je crois que nous devons maintenant sortir du bourbier dans lequel nous sommes depuis des années et qui nous empêche de créer un certain nombre de logements.

Nous savons que l'on n'en construit pas assez – tout le monde s'est exprimé à ce sujet, dans cette République! – et il convient de reconnaître que c'est la cause de l'actuel manque de logements. Nous saluons l'accord historique conclu dernièrement en la matière, et je pense qu'il faut désormais faire confiance au Conseil d'Etat pour la rédaction des futurs PLQ.

Pour terminer, j'aimerais quand même vous rappeler, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que c'est votre conseiller d'Etat, M. Cramer, qui élabore les PLQ. Par conséquent, si vous voulez vraiment imposer des changements, interpellez-le directement en vue de modifier la loi, comme l'a dit M. Froidevaux tout à l'heure!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Tout d'abord, une petite rectification: ce n'est pas un seul conseiller d'Etat, mais le Conseil d'Etat dans son ensemble qui adopte les PLQ.

Je constate que le débat est beaucoup plus nourri que je me l'imaginai au départ. M. Froidevaux nous montre aujourd'hui qu'il essaie déjà de chercher les arguments qui lui permettront, demain, de dire pourquoi cet accord historique, pour reprendre les termes que nous venons d'entendre, ne peut pas être appliqué. C'est assez extraordinaire, et j'espère que cela rendra attentif un certain groupe politique qui avait voulu s'associer audit accord. Avant même que ce dernier soit véritablement validé par les instances compétentes – c'est-à-dire le Grand Conseil – certains veulent nous démontrer ce soir qu'il sera très difficile de l'appliquer. Je ne prendrai pas position à ce sujet, car il s'agit d'un débat parlementaire au niveau cantonal.

Je constate simplement qu'il existe une association qui, elle, ne fait pas de propagande mais sait de quoi elle parle: l'Asloca. Or elle n'a pas signé cet accord et, en vous entendant aujourd'hui, Monsieur Froidevaux, j'aurais tendance à l'en féliciter!

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Département du territoire du Canton de Genève et de rappeler l'exigence de la Ville de Genève de voir figurer systématiquement le pourcentage de logements sociaux en légende des projets de PLQ.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion du 13 septembre 2006 de MM. Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Didier Bonny, Lionel Ricou, M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et Nelly Hartlieb: «Pour une rive gauche du lac favorisant la promenade et la pratique du sport, de nuit comme de jour» (M-635)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les bienfaits du sport sur la santé;
- le fait que la population genevoise aime à profiter de la rive gauche du lac soit pour ses promenades à pied, pour faire son jogging, pratiquer le vélo, le patin à roulettes ou les rollers;
- l'impossibilité de bénéficier de ces parcours en nocturne compte tenu d'un éclairage insuffisant;
- l'éclairage déjà préconisé sur les quais de la rive gauche pour des raisons de sécurité dans le cadre de précédentes motion et résolution (M-551 et R-72),
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'implanter l'éclairage nécessaire sur les parcours de la rive gauche du lac partant du Jardin anglais jusqu'à Genève-Plage;
- de prendre contact avec la commune de Coligny et le Canton de Genève afin de s'assurer qu'un tel éclairage puisse être aménagé sur le parcours partant de Genève-Plage jusqu'à la montée de Vézenaz;
- de veiller à un choix de matériel d'éclairage respectant l'environnement;
- de restaurer les pistes concernées afin de favoriser la pratique de sports tels que la marche à pied, le jogging, le vélo, le patin à roulettes ou les rollers.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les beaux jours que nous vivons actuellement incitent certains à la rêverie et d'autres, plus actifs, à la promenade ou à la pratique du sport. Sur la rive gauche ou la rive droite, au printemps, les citoyens de Genève se réveillent... Ils ont pris de bonnes résolutions, chaussé leurs baskets ou leurs patins à roulettes, enfourché leur bicyclette pour s'adonner à un exercice physique bienvenu. Que ce soit la journée ou en soirée, on peut constater une certaine effervescence qui donne au bord du lac, sur la rive gauche comme sur la rive droite, un petit air de Californie.

Actuellement, l'éclairage des quais en soirée semble plus ou moins suffisant pour celles et ceux qui s'adonnent à leur sport préféré, mais ce ne sera plus le cas

¹ Annoncée, 1427.

dans quelques jours, lorsque les feuilles auront recouvert les arbres et que ceux-ci masqueront la lumière diffusée par les lampes du quai Gustave-Ador, notamment.

Le Parti démocrate-chrétien se base sur les souhaits exprimés par des personnes qui pratiquent régulièrement le sport sur la rive gauche – jogging, patin à roulettes ou vélo – et il demande qu'un éclairage suffisant soit installé tout le long du parcours du Jardin anglais à Genève-Plage, puis de Genève-Plage à la montée de Vézenaz. Nous aimerions que cette piste soit améliorée pour favoriser encore davantage la pratique du sport.

Mais pourquoi la rive gauche et pas la rive droite? Parce que nous sommes pleinement conscients que le contexte n'est pas du tout le même sur l'une et sur l'autre. Sur la rive droite, le biotope est différent, il y a un parc avec des animaux, des arbres, une végétation qui ne ressemble en rien – vous en conviendrez, chers collègues – à celle de la rive gauche, où les sportifs s'adonnent régulièrement à la course, au patin à roulettes, au roller et au vélo. Par conséquent, la rive gauche nous semble plus propice à la pratique d'un sport mieux organisé. Nous préconisons en outre un éclairage adapté et respectueux de l'environnement, comme le propose le WWF.

En favorisant les activités sportives sur la rive gauche, nous pensons également contribuer à la lutte contre un certain trafic – notamment de drogue – que tout le monde ici déplore avec les habitants des Eaux-Vives.

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons donc vivement à accepter la motion M-635 – en la renvoyant au Conseil administratif si vous y adhérez tout de suite, ou à la commission de l'aménagement et de l'environnement si vous souhaitez qu'elle soit étudiée de manière plus approfondie. Je vous remercie de votre attention.

Préconsultation

M. Olivier Norer (Ve). J'interviens très brièvement. Le groupe des Verts s'intéresse à l'étude de la motion M-635 et il accepte son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cela sous-entend que, pour nous, il reste toute une série de questions à poser concernant les nuisances éventuelles d'un supplément d'illumination dans certains lieux sensibles comme la rade.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le groupe libéral souhaite le renvoi de la motion M-635 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous avons pu constater que certains travaux ont déjà été réalisés sur les quais; peut-être M. Ferrazino nous le confirmera-t-il tout

à l'heure. Un nouvel éclairage a été installé et il s'agit de voir si celui que demandent les démocrates-chrétiens répond à la problématique environnementale en la matière. En effet, dans le cadre du plan lumière, nous nous sommes tous posé des questions sur l'éclairage public.

Ensuite, je m'étonne un peu d'entendre parler de «restaurer les pistes concernées». Même si cela ne se voit pas – mais je me donne de la peine! – je fais moi-même tous les week-ends du jogging sur les quais, jusqu'à Vézenaz et retour. Je peux donc dire qu'en ce qui concerne les coureurs le bitume actuel ne pose pas de problème – à ma connaissance, en tout cas. C'est vrai que, à quelques endroits, certains carrés ne sont pas en bitume et ne sont peut-être pas en très bon état, mais on peut toujours utiliser une autre partie du quai pour faire du patin à roulettes ou du jogging.

Je crois donc qu'il faudra éviter de prévoir des projets qui coûteront des sommes astronomiques, alors que l'état actuel des quais me paraît déjà tout à fait propice au patin, au vélo et à la course.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne serai pas aussi poétique et bucolique que le préopinant démocrate-chrétien, quoique j'aie beaucoup aimé la différence qu'il a établie entre le biotope de la rive gauche et celui de la rive droite – surtout en ce qui concerne cette dernière, avec les hôtels Wilson, Kempinski et d'Angleterre, où circule une certaine faune caractéristique de l'endroit.

Mais revenons-en au pourtour même de la rade. La motion M-635 est très séduisante et répond à un réel besoin. Il y a une semaine, le dimanche, profitant de la chaleur quasi estivale, je déambulais moi aussi le long des quais de la rive gauche. Or, même si le cadre est idyllique, il devient presque impossible de s'y promener tranquillement, à pied ou à vélo.

J'aimerais maintenant reprendre certaines invites de la motion sur lesquelles je m'interroge. Les trois premières concernent l'éclairage de la rive gauche avec un matériel qui respecterait l'environnement. Mais il me semble que nous avons récemment reçu un concept d'éclairage dont l'architecte responsable a déjà été choisi; ce projet en est donc maintenant à sa deuxième phase, et il donnera lieu à une réalisation concrète. Un petit DVD qui nous a été distribué montre justement que la rive gauche sera éclairée sur toute sa longueur avec du matériel idoine. Par conséquent, aux yeux des socialistes, ces trois premières invites sont caduques, puisque l'éclairage demandé est déjà en cours de réalisation – mais je laisserai le magistrat nous donner plus de détails à ce sujet.

Quant à la quatrième invite, j'ai quelque peine à comprendre ce qu'elle demande exactement. On y parle de «restaurer les pistes concernées», ce qui sup-

pose qu'elles existent déjà. Or tel n'est pas le cas! Il n'y en a qu'une, qui est une piste cyclable. Les autres n'existent pas. Je me suis donc demandé combien de pistes voulait le Parti démocrate-chrétien. Si c'est une piste pour les vélos, une pour les joggeurs et une pour les rollers, cela causera une juxtaposition de pistes continuelle. Il est peut-être bon de délimiter un espace pour chaque activité, mais on risque de ne plus savoir où passer! En ce qui concerne le trajet compris entre le Jardin anglais et Baby-Plage, soyons pragmatiques: au début, les installations portuaires empêchent tout passage – il faudrait alors les déplacer – et, à la fin, il y a les plates-bandes et les buvettes, auxquelles il serait dommage de renoncer pour aménager des pistes.

C'est une bonne idée qui sous-tend la motion M-635, mais je vous rappelle, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, que, lors de la discussion sur les pavillons de la rade, nous avons tous dit qu'il faudrait avoir une vision beaucoup plus globale de la rade. Il me semble même que nous traiterons tout à l'heure d'une motion libérale à ce sujet, et une autre a été déposée en ce sens au Grand Conseil.

Dans la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-242 de M^{me} Contat Hickel, nous lisons qu'un groupe de pilotage – d'ailleurs reconnu par le Conseil d'Etat – a été créé pour servir de plate-forme d'échanges et de développement concernant la rade. Il existe donc déjà un groupe constitué en vue de recevoir des projets. Les socialistes sont d'avis qu'il serait dommage de mettre la charrue avant les bœufs, comme le demande la motion M-635, et ils comprennent mal la précipitation des démocrates-chrétiens.

Rappelez-vous l'histoire des pavillons de la rade, chers collègues – je ne parle pas de leur aspect ni de ce que chacun peut en penser: ils pouvaient être amortis en dix ans, et nous pouvions espérer que, pendant ce temps, un concept d'ensemble vraiment pertinent serait proposé pour la rade. Or ce ne sera pas le cas des pistes – pas forcément cyclables – demandées ici, dont l'amortissement sera beaucoup plus long; ce projet coûtera peut-être très cher pour pas grand-chose.

Nous suggérons donc au Parti démocrate-chrétien de soumettre son idée au groupe de pilotage dont je viens de parler. Nous la trouvons intéressante, mais les socialistes aimeraient mener une réflexion beaucoup plus large sur un véritable projet urbain. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons à refuser la motion M-635. L'idée qu'elle promeut est pertinente, mais nous souhaitons l'inscrire dans le cadre d'un projet nettement plus global.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens pour vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que je

Motion: éclairage de la rive gauche du lac

rejoins tout à fait les conclusions de M. Piguet. Monsieur Lathion, la motion M-635 relève d'une sorte de mélange des genres. Vous parlez d'éclairage public et d'activités sportives en un lieu – les quais de la rade sur la rive gauche – avant tout connu, non pas tant pour ses manifestations sportives, mais plutôt comme espace d'activités et de déambulation destiné à l'ensemble des Genevois et des touristes. La rade, c'est en priorité cela. M. Piguet a raison de dire que, avant de choisir ce qu'on va éclairer ou restaurer, il faut savoir ce qu'on veut en faire.

Des motions sur la rade, il y en a eu beaucoup. Je siégeais en 1993 au Grand Conseil, et je me rappelle une motion libérale intitulée, si ma mémoire est bonne, «La rade est indigne de Genève». Quinze ans plus tard, on peut tenir les mêmes propos, mais que s'est-il passé entre-temps? Nous avons créé un groupe de travail, et non pas seulement de réflexion, où sont représentés les différents services de l'Etat – et ils sont nombreux, je les ai déjà cités lors d'une précédente séance. Il n'y a pas que les gardes du port, mais aussi la Task Force Drogue de la police, le Service des automobiles et de la navigation, le Service des amarrages... Bref, en font partie tout les services concernés du Canton et de la Ville.

L'objectif de ce groupe de travail est justement de déterminer quelles activités doivent se déployer sur le site de la rade et lesquelles devraient peut-être être transférées ailleurs, voire réduites dans leur envergure. L'activité sportive est l'une de celles qui se pratiquent sur la rive gauche, mais vous conviendrez, Monsieur Lathion, que ce n'est pas forcément la principale.

Quant à l'éclairage, nous l'avons déjà réalisé depuis plusieurs mois entre le jet d'eau et Baby-Plage; ceux qui se rendent sur place pourront le constater. Cet aménagement nous avait été demandé par les autorités cantonales pour des raisons de sécurité. Nous avons donc installé des spots dans les arbres et des luminaires jusqu'à Baby-Plage. S'il faut aller plus loin et se charger de l'éclairage public sur le territoire d'une autre commune, on peut toujours l'imaginer... mais cela ne figure pas parmi les compétences prioritaires du Conseil municipal.

En outre, il me semble raisonnable – là encore, je rejoins tout à fait les propos de M. Piguet – d'intégrer cette réflexion dans le cadre du plan lumière, concept qui comporte justement un volet consacré à tout le pourtour de la rade. Vous nous excuserez de ne pas faire de grande différence entre la rive gauche et la rive droite, Monsieur Lathion, car le site de la rade forme une unité selon l'approche urbanistique englobante que nous avons adoptée. Nous ambitionnons donc d'installer un éclairage public homogène sur toute la rade, afin de répondre aux attentes des uns et des autres.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous ferez ce que vous voudrez de cette motion, puisque c'est à vous de la voter ou non, mais je peux vous dire qu'elle est déjà partiellement réalisée en ce qui concerne l'éclairage jusqu'à Baby-Plage. Je saisis l'occasion de vous encourager, si vous n'en avez pas

encore eu le temps, à aller voir sur place les différents travaux que nous avons réalisés en collaboration avec l'Etat à cet endroit: la plage a été agrandie, des enrochements nouveaux ont été aménagés selon le projet de notre architecte, Alain Etienne. Cela permettra une meilleure utilisation des lieux.

Quant à la quatrième invite de la motion M-635 et la restauration des pistes... Nous ignorons de quelles pistes il s'agit! Si c'est la piste cyclable, elle fonctionne bien et ne cause aucun problème. Les différentes activités mentionnées par M. Lathion se déroulent elles aussi de manière satisfaisante, tout particulièrement avec l'arrivée des beaux jours. Je répète donc, indépendamment du sort qui sera réservé à cette motion lors du vote de tout à l'heure, que le Conseil administratif y a déjà partiellement répondu et il achèvera de le faire dans le cadre de son plan lumière.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je redonne la parole à M. Lathion, mais je rappelle que, si nous avançons à raison d'une motion par demi-heure, nous serons obligés de siéger samedi matin... Il me semble que nous pourrions peut-être travailler un peu plus rapidement et renvoyer certains objets en commission – ou les refuser – plus vite. Mais c'est vous qui êtes maîtres de l'ordre du jour, chers collègues...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). C'est du chantage, Monsieur le président!

Le président. Ce n'est pas du chantage, Monsieur Froidevaux, c'est une simple présentation de la situation.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci de me permettre d'intervenir, Monsieur le président, j'essaierai d'être bref. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage... Je remarque que certains essaient maintenant de trouver tous les défauts possibles à la motion M-635, alors qu'elle est finalement assez simple. Elle ne vise qu'à favoriser l'activité des sportifs, c'est-à-dire des gens qui aiment faire leur jogging, du patin à roulettes ou du vélo sur la rive gauche. J'ai expliqué pourquoi je n'avais pas étendu notre demande à toute la rade, car je ne pense pas qu'il s'agit d'un grand projet; c'est un petit projet en vue d'une meilleure illumination sur la rive gauche – et tant mieux si la première étape a déjà été réalisée!

Je rappelle que cela fait presque une année que nous avons déposé cette motion; ce n'est pas de ma faute si le plénum ne la traite que ce soir! En fin de compte, elle arrive de façon très opportune: chers collègues, vous voyez vous-

mêmes ce qui se passe sur les quais, avec les gens qui font du vélo, du patin à roulettes ou du jogging tous les matins et tous les soirs. Or, bientôt, ils ne pourront plus le faire à partir d'une certaine heure. L'idée du Parti démocrate-chrétien consistait tout simplement à faire en sorte qu'ils puissent continuer à pratiquer leur sport le soir, car nous pensons que l'exercice physique est bon pour la santé et qu'il vaut mieux s'adonner à cela qu'à autre chose.

Nous pensons aussi que la Ville de Genève pourrait avoir un peu plus d'ambition pour favoriser ses citoyens en aménageant un éclairage suffisant jusqu'à la pente de Vésenaz. Cela impliquerait, pour le Conseil administratif, de discuter avec la commune de Coligny. Je sais que notre municipalité, durant cette législature, n'a pas été très disposée à parler avec les autorités des autres communes, et j'espère qu'elle fera mieux par la suite. En tout cas, Mesdames et Messieurs, je vous engage vraiment à voter la motion M-635, car c'est une très bonne motion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des socialistes, de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et du Parti du travail).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (1 abstention).

6. Motion du 30 septembre 2006 de MM. Olivier Norer, François Sottas, Alain Dupraz, Philippe Herminjard, Pascal Rubeli, M^{mes} Alexandra Rys et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour des trams sur des sites propres écologiques et sûrs» (M-637)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la loi fédérale sur la circulation routière 741.01, article 38, alinéa 1, stipule clairement que la voie ferrée doit être dégagée pour laisser passer les tramways ou chemins de fer routiers;
- que, selon les ordonnances sur la signalisation routière 741.21, article 74, alinéa 4, sauf réserve de dérogation indiquée par une marque ou un signal, les voies réservées aux transports publics sont affectées exclusivement à la circulation des véhicules de transports publics;

¹ Annoncée, 1755.

- que la loi cantonale sur le réseau des transports publics H 1 50, au chapitre 1, article 2, alinéa a), indique que l'on doit offrir une vitesse commerciale d'un bout à l'autre de la ligne supérieure à 18 km/h pour les lignes importantes du réseau qui empruntent le réseau routier;
- que la plupart des voies réservées de trams à Genève sont davantage des «sites protégés» que des «sites propres» et que, de surcroît, ces derniers sont le plus souvent goudronnés;
- que, du fait de l'absence de dispositions physiques pour empêcher l'utilisation par d'autres usagers des voies de trams à Genève, celles-ci sont souvent occupées par une multitude variée d'usagers de la route avec diverses motivations;
- que dans les «sites protégés» et «sites propres» goudronnés sont compromises tant la sécurité des usagers des trams par la présence d'autres véhicules que celle des usagers faibles de la voirie, piétons et cyclistes, par le lieu lui-même (faible visibilité, rails de trams, distance de freinage des convois ferroviaires et faux sentiments de sécurité);
- qu'il est techniquement possible, environnementalement et visuellement souhaitable, que les voies de trams soient mises en «site propre» véritable (gazon, gorrh, ballast) comme cela se fait partout ailleurs en Suisse, en Europe et dans le monde;
- que la vitesse des trams à Genève est considérée comme la plus basse des réseaux suisses;
- que les «sites propres» véritables de trams, quand ils sont engazonnés ou constitués de matériaux poreux et concassés, contribuent à améliorer la perméabilité des sols et à accroître la qualité visuelle des rues,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès de l'Etat, de l'Office cantonal de la mobilité et des Transports publics genevois afin que, dans l'intérêt des usagers et de la vitesse commerciale des trams ainsi que pour réduire les accidents potentiels, les projets de voies de trams non perméables (goudron) soient remplacées par des voies perméables (gazon, gorrh, ballast), quand la densité de traversées piétonnes transversales le permet;
- établir, en fonction des disponibilités financières et avec les partenaires susmentionnés, un calendrier de transformations des voies de trams non perméables (goudron) en voies perméables (gazon, gorrh, ballast), quand la densité de traversées piétonnes transversales le permet;
- prévoir dans tous les cas et au préalable, quand ceux-ci font défaut, des itinéraires de substitution attractifs pour les cycles utilisant les voies réservées aux trams.

M. Olivier Norer (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec plusieurs collègues, j'ai le plaisir de vous présenter la motion M-637, qui demande une modification de l'aménagement des actuels sites propres des trams. Je crois que plusieurs incidents récents ont prouvé l'intérêt de cette motion; je pense notamment au véhicule de sécurité qui descendait la route de Chêne sur le site propre goudronné du tram et qui a heurté deux piétons par mégarde, provoquant un accident fatal. Je crois que ma collègue Anne Moratti Jung peut, quant à elle, témoigner du fait que les sites propres de trams sont extrêmement dangereux pour les cyclistes – surtout en cas de chute, au niveau des poignets et des épaules. Ce n'est pas un lieu où il est bon de circuler à vélo.

Pour en revenir aux avantages de la motion M-637, je dirais qu'ils sont de plusieurs ordres. Ceux qui concernent les wattmans seront largement présentés par mon collègue François Sottas; pour ma part, j'essaierai de me limiter à ceux qui touchent aux cyclistes et qui doivent nous occuper, nous, conseillers municipaux de la Ville de Genève.

Il faut signaler que les rails de trams sont dangereux pour la pratique du vélo. En effet, deux rails de trams sont autant de risques supplémentaires de faire des chutes. Les trottoirs, les automobiles, les scooters et les motos ne sont donc pas les seuls facteurs de risques pour les cyclistes. Les rails sont souvent glissants sous les pneus du vélo, surtout s'ils sont mouillés ou si on ne les traverse pas perpendiculairement.

Dans de nombreux cas, même si la circulation est réglementée et qu'il est illégal de circuler à vélo sur un site propre de tram, l'absence de piste ou de bande cyclable à proximité incite de nombreux cyclistes à les emprunter, à leurs risques et périls. Sans parler de l'actuelle structure goudronnée des sites propres de trams, qui les rend carrossables pour tous les moyens de transport, y compris les vélos. A ce genre d'endroits, on ne compte pas les chutes de cyclistes. Dans la rue de Carouge, par exemple, où l'on peut en toute illégalité mais tout à fait confortablement emprunter le site propre à vélo, nombreux sont les cyclistes qui tombent sur les rails de trams ou évitent de justesse des piétons qui ne les ont pas vus, parce qu'ils ne s'attendaient à voir qu'un tram devant eux.

Pour l'ensemble des usagers de la chaussée – cyclistes et piétons compris – la question de l'infrastructure des sites propres de trams mérite d'être posée. On pourrait penser que le caractère technique de la motion M-637 échappe à notre compétence. Toutefois, la pratique genevoise nous autorise, nous politiques, à nous pencher sur cette problématique. Dans d'autres villes – par exemple en France, où de nombreux nouveaux trams sont inaugurés, ces derniers temps – les trois quarts des tronçons des sites propres sont parfaitement gazonnés et donc impropres à toute circulation étrangère au tram. Citons le cas du T3, dernier-né des trams parisiens, qui circule en site propre gazonné sur les deux tiers de son tracé.

Un tel aménagement favorise donc non seulement la circulation des trams – mon collègue François Sottas en reparlera plus en détail – mais également les cyclistes et la ville en général, car il permet une amélioration notable de la qualité visuelle et esthétique des lieux. Dans le cadre d'un milieu dense, il peut présenter un intérêt certain. Mais le gazon n'est, bien sûr, pas le seul matériau intéressant, il y en a d'autres comme le gorrh. Celui-ci est moins sujet à des effets de résonance que le goudron, et il retient les poussières et une partie de l'eau de pluie.

Nous avons donc grand intérêt à nous interroger à ce sujet en permettant à la commission de l'aménagement et de l'environnement d'étudier la motion M-637 et de poser toutes les questions qui s'imposent aux responsables municipaux et cantonaux de l'aménagement des sites propres de trams. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons donc à accepter cette motion et à la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. François Sottas (AdG/SI). Chers collègues, cela fait des années que vous connaissez mon envie de parvenir une fois pour toutes à résoudre le problème des sites propres des trams. En effet, les solutions adoptées pour ce type d'aménagements – à savoir un tracé avec de la peinture – ne sont pas satisfaisantes pour les conducteurs des trams. Il me semble que nous pourrions en trouver de meilleures, raison pour laquelle j'ai cosigné la motion M-637.

Je crois qu'il faut bien délimiter la circulation de chaque type de véhicule sur la chaussée. J'admets qu'elle doit se partager entre tous les modes de transport, mais nous devons quand même empêcher l'utilisation abusive des sites propres de trams par des obstacles physiques; tant qu'ils ne seront pas protégés de la sorte, ils resteront très dangereux malgré leur appellation. A la rue de Lausanne, par exemple, l'espace dévolu au tram n'est délimité que par un tracé peint sur le sol. Ce n'est qu'un demi-site propre, j'en conviens, mais si je prends l'exemple de la rue des Acacias, on aurait pu faire autrement que tirer des traits à la peinture. Il existe des solutions – le gazon ou d'autres matériaux – plus actuelles.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit de délimiter clairement les sites propres des trams, afin d'y empêcher la circulation des vélos. Je le dis pour la sécurité des cyclistes eux-mêmes. Voilà pourquoi j'espère que la motion M-637 nous permettra d'aller de l'avant. Comme mon collègue Norer, je demande son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin qu'elle étudie la question et envisage des solutions plus adéquates qu'actuellement.

M. Philippe Herminjard (R). Je suis également motionnaire, ce qui a suscité au sein du groupe municipal radical un vrai débat sur les transports publics. Lors

de la précédente séance du Conseil municipal, j'ai déjà eu l'occasion de souligner que les transports publics à Genève – et les trams en particulier – roulent moins vite que dans d'autres villes suisses. Je suis le premier à le regretter et vous êtes nombreux, dans cette salle, à partager cet avis.

La motion M-637 a donc suscité une grande discussion parmi les radicaux. A la lecture de ses invites, nous sommes persuadés que le sujet doit être précisé, qu'il s'agit de creuser la question et d'aller de l'avant en dégagant des priorités en matière de transports publics. C'est pourquoi les radicaux vous proposent, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je le répète, il reste de nombreux détails à régler avant de prendre des dispositions en la matière. Je le dis d'autant plus fermement que l'une des invites fait référence à l'aspect financier de la problématique, ce qui nous oblige à prendre un certain nombre de décisions politiques majeures. Le passage en commission me semble donc absolument nécessaire.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Pour répondre aux questions de l'ensemble des préopinants, le groupe socialiste propose quant à lui le renvoi de la motion M-637 plutôt à la commission des travaux, qui a déjà eu l'occasion d'étudier ce genre de problématique.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez au groupe libéral de ne pas rejoindre la belle unanimité qui a l'air de se dégager autour de la motion M-637. Je rappelle que les libéraux promeuvent deux aspects essentiels en ce qui concerne la voirie: le partage de la voie publique et l'égalité des droits pour tous ses usagers. Or cette motion aboutit à un projet pharaonique qui coûtera des sommes folles en matière d'investissements et qui, de plus, mettra la ville sens dessus dessous. Tout ça, pour quoi? Pour remplacer les pavés de Ketterer par l'herbe de Norer! Je ne pense pas que cela en vaille la peine...

D'autre part, comment assurerons-nous l'entretien des sites propres engazonnés tels que les propose cette motion? Il coûterait extrêmement cher d'entretenir de l'herbe au milieu de la ville – à moins d'acheter des moutons, comme le suggère un conseiller municipal radical!

Mais passons à des considérations plus fonctionnelles. La motion M-637 vise à une réduction de l'espace de voirie disponible pour les cyclistes. Mais cela empêcherait également les automobilistes de faire des mouvements latéraux pour

éviter un vélo, par exemple. Ce projet porte donc atteinte à la sécurité de la circulation en ville. Et ne parlons pas des inconvénients pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, qui ne pourraient plus traverser la chaussée dans le sens perpendiculaire à la circulation du tram!

Enfin – et ce n'est pas le moindre argument – je rappelle que toutes les voies de trams sont actuellement utilisées par des véhicules d'urgence, quand ils ont des interventions à faire. Si on mettait un tram en site propre engazonné à la rue de la Servette, par exemple, on imagine les répercussions sur la circulation des ambulances à la sortie du pont de la Coulouvrenière, un endroit déjà bien embouteillé ordinairement.

Pour ces multiples raisons de droits, de coût, de pratique et de sécurité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous encourage à refuser la motion M-637.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical étant d'accord de renvoyer la motion M-637 en commission, je suivrai sa position mais, personnellement, je ne suis pas vraiment enthousiasmé par cette motion. Comme vient de le dire le préopinant libéral, les services d'urgence utilisent actuellement les sites des trams; avec des sites propres engazonnés, ils se retrouveraient dans la circulation privée.

Je conviens que les aménagements prônés par les motionnaires faciliteraient la progression des trams. Cependant, je rappelle que, lorsqu'un tram est en panne, on le remplace par un bus après un certain temps. Par conséquent, les mêmes qui prônent aujourd'hui l'amélioration des Transports publics genevois (TPG) acceptent que, dans le futur, si un tram circulant sur un site engazonné tombe en panne, le transport ne sera plus assuré, puisque le bus censé le remplacer ne pourra pas suivre le même tracé.

Je pense que la motion M-637 mérite d'être étudiée en commission – de l'aménagement et de l'environnement ou des travaux – mais que nous devons être attentifs à certains détails pas si anodins que cela.

M. Olivier Norer (Ve). J'aimerais apporter quelques précisions aux interventions que nous venons d'entendre, notamment celle de M. Alexis Barbey, qui s'inquiétait des coûts que pourrait engendrer la motion M-637 et des problèmes que les aménagements envisagés risqueraient de causer aux divers utilisateurs de la chaussée.

A propos des coûts, la Ville de Genève participe largement à la construction de chaque ligne de tram en ce qui concerne les aménagements de surface.

En effet, elle assume 50% des coûts de la voirie pour les travaux entre trottoir et trottoir, et 100% du reste. Elle contribue donc déjà fortement – à raison d’une moyenne de 20 millions de francs par an – au financement de la construction des lignes de trams. Bien sûr, il est légitime de s’interroger quant à un éventuel surcoût induit par l’engazonnement ou la mise en gorrh des sites propres de trams – sans parler d’autres techniques permettant d’éviter l’utilisation d’enrobé bitumeux, même s’il est de couleur verte... Cet aspect de la problématique mérite d’être étudié en commission, par rapport à l’ensemble des coûts engendrés par chaque nouvelle ligne de tram.

J’en viens maintenant à l’utilisation des sites propres par d’autres véhicules que les trams. Quelqu’un a relevé – et avec raison – que c’est très dangereux. En effet, le tram est un moyen de transport avant tout ferroviaire, inclus comme tel dans la législation fédérale. Or essayez de faire freiner un tram sur une courte distance: c’est une gageure, sans parler de toute la poussière que dégage ce genre d’opération.

Dans la répartition de la circulation, la voirie telle qu’elle est conçue actuellement sépare le plus possible les trams des autres moyens de transport – y compris des bus, d’ailleurs, je tiens à le relever. Prenons l’exemple du site propre du tram situé à l’avenue Henri-Dunant. Une piste cyclable aurait dû être prévue à côté – cette affaire a fait couler beaucoup d’encre, à l’époque – et cette voie de tram n’est à ce jour pas empruntée par la ligne de bus 1, puisqu’on a cherché à séparer les différents flux de circulation. Néanmoins – et on voit bien là les problèmes qu’engendre une voie de tram goudronnée – un nombre considérable d’automobilistes l’empruntent par mégarde, puisqu’ils la considèrent comme un prolongement naturel de la sortie du rond-point de Plainpalais. C’est l’un des effets pervers du goudronnage des sites propres de trams. Si elle était recouverte d’une autre matière, les voitures ne s’y aventureraient pas.

Je m’inscris en faux contre les propos de MM. Barbey et Dossan au sujet des véhicules d’urgence. Ces derniers peuvent parfaitement, dans des situations exceptionnelles, emprunter des sites propres de trams. Il ne s’agit pas de construire des caillasses de 1 m de haut! L’enrobé végétal n’empêche pas les véhicules d’urgence de rouler dessus, occasionnellement; cela ne pose pas de problème. Par contre, ils n’y passeront évidemment pas à 80 km/h, mettant en danger d’autres usagers en train de les traverser. L’accident de la route de Chêne montre bien que les sites propres de trams ne doivent pas être considérés comme une simple voie d’urgence par les véhicules en question.

Quant à la question des autobus de remplacement, il est vrai que les trams doivent de temps en temps être remplacés, mais je ne crois pas qu’ils tombent plus souvent en panne à Genève que dans les autres villes d’Europe où le même système est en vigueur. Comment font donc les villes françaises, quand il faut relayer

un tram par un bus? Au dire de certains Genevois, rien ne fonctionnerait chez nous qui fonctionne ailleurs! Il s'agit d'étudier comment procèdent les autres villes dans ce genre de cas, afin d'examiner en quelle mesure nous pouvons faire de même chez nous, de manière raisonnable et peu coûteuse. Cela nous permettrait sans doute d'améliorer la situation genevoise! Pour l'heure, il n'y a donc pas de raison de s'inquiéter sur ce point.

Je conviens que les soucis exprimés par certains de mes préopinants sont légitimes, mais on peut y répondre par des solutions techniques parfaitement satisfaisantes et légales, favorables à l'ensemble des usagers potentiels des voies de trams.

M. François Sottas (AdG/SI). J'ai entendu certaines affirmations qui ne me semblent pas tout à fait correctes. En ce qui concerne le remplacement de trams par des bus, je signale que les premiers ne sont pas souvent en panne! En général, une seule ligne du réseau est bloquée, car, avec l'augmentation du nombre de lignes de trams, il est maintenant possible de rebrousser chemin plus facilement. Les nouveaux véhicules des TPG peuvent même le faire carrément sur le réseau, à certains endroits. Il ne s'agit donc pas d'un problème très grave, et je répète qu'il ne se pose pas souvent. Il faut le savoir.

En cas de touchette avec un autre véhicule, si les dommages ne concernent que des bouts de tôle, le tram a vite fait de dégager les lieux, car il n'est pas obligé de rester sur place après établissement du constat; dans ce cas, un autre agent vient ensuite s'occuper des formalités avec la personne lésée par le tram ou qui est fautive.

Les sites engazonnés que nous proposons peuvent être empruntés par des véhicules de secours ou de remplacement, le cas échéant. Il ne faut pas tout mélanger! La spécificité de l'aménagement que nous prônons consiste à autoriser uniquement le passage des trams, des véhicules d'urgence et de remplacement, et non celui d'autres véhicules. Tel est le but d'un site propre protégé ne permettant pas l'accès à certains usagers de la voirie.

Malgré ce qu'a dit M. Barbey, il est très dangereux que les voitures profitent d'un site propre pour se déporter vers la gauche quand elles tentent d'éviter un autre véhicule qui les gêne sur leur droite. Un tram est un véhicule ferroviaire et il n'a pas les mêmes possibilités de freinage qu'un véhicule sur pneus, je crois que la plupart des automobilistes ne s'en rendent pas compte! Je suis là pour en parler, puisque je le vis au quotidien dans le cadre de mon activité professionnelle. Le commun des mortels n'imagine pas ce qui se passe vraiment quand des voitures veulent éviter un autre véhicule sur leur droite sans se soucier de ce qui se passe sur leur gauche. C'est un risque enduré tous les jours par les wattmans.

Il n'y a pas encore eu beaucoup d'accidents graves à ce niveau-là, mais cela pourrait arriver un jour.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et de quelques membres de l'Union démocratique du centre, et quelques abstentions).

Le président. Deux renvois ont été proposés: à la commission de l'aménagement et de l'environnement, ou à la commission des travaux. Ceux qui voteront oui renverront cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, ceux qui voteront non le renverront à la commission des travaux.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité.

7. Motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Guy Dossan et M^{me} Nathalie Fontanet: «Pour des poubelles sans mégots» (M-639)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a comme priorité, notamment, d'avoir un domaine public propre;
- que la Ville de Genève a mis à divers endroits du domaine public des poubelles plus grandes, à titre d'expérience;
- que ces nouvelles poubelles comportent un ergot en leur milieu, qui est déjà largement utilisé par les fumeurs pour écraser leurs cigarettes;
- qu'un projet de loi vise à interdire de fumer dans les espaces publics et les restaurants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier l'installation de cendriers au-dessus des nouvelles poubelles, à l'instar d'autres communes de Suisse.

¹ Annoncée, 2122.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je serai très bref. En cas d'acceptation de la motion M-639, nous demandons son renvoi direct au Conseil administratif. Le dépôt de cet objet est motivé par plusieurs raisons.

Premièrement, le Grand Conseil s'apprête à voter un projet de loi visant à interdire la fumée dans les lieux publics – personnellement, je le soutiens. Mais cette mesure aura bien sûr des effets collatéraux déjà observables. Les employés de la plupart des bureaux qui ont supprimé la fumée – je salue cette initiative – se tiennent devant les bâtiments où ils travaillent pour fumer. Etant donné que nous n'en sommes pas encore au point où tout le monde arrête de fumer – mais je souhaite que cela arrive un jour et je vous prie de le dire de ma part à M. Rielle, Monsieur le président – il s'agit aujourd'hui de faire un pas dans le sens de cette loi.

Deuxièmement, nous devons rendre le domaine public un peu plus propre. La plupart des personnes qui vont maintenant fumer dans la rue ont malheureusement tendance à jeter leurs mégots par terre. Il est vrai que, il y a bien longtemps, on pouvait être sûrs qu'un mégot jeté le soir était enlevé par la Voirie le lendemain; mais c'est plus compliqué aujourd'hui, les gens ayant une attitude moins civique quand ils jettent leurs détritiques et leurs cigarettes.

Troisièmement, il s'agit d'une question de sécurité: un mégot mal éteint peut mettre le feu à une poubelle bien remplie. L'idée de cette motion m'est venue quand j'ai vu ce qui se passait dans certaines communes du Saanenland – je ne peux pas en citer d'autres – où des cendriers ont été fixés au-dessus des poubelles, ce qui est très commode. Or le Conseil administratif envisage actuellement de changer les poubelles sur la voie publique pour en mettre de plus grandes, qui ont déjà été mises à l'essai à certains endroits. A mes yeux, la motion M-639 était une occasion de prendre langue avec notre exécutif afin de voir s'il n'est pas possible d'aller encore un peu plus loin en installant un cendrier au-dessus des nouvelles poubelles.

Voilà très brièvement les raisons pour lesquelles je vous demande, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe des Verts ne trouve aucune raison de s'opposer à la bonne idée de mettre des cendriers sur les poubelles. Nous ne pouvons que nous rallier au brillant exposé de Blaise Hatt-Arnold et demander le renvoi de la motion M-639 au Conseil administratif, afin que les mesures nécessaires soient prises.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste renverra lui aussi la motion M-639 au Conseil administratif. Nous vous proposons juste un petit amendement qui consiste, d'une part, à enlever le mot «nouvelles» avant «poubelles» dans l'invite de la motion. En effet, nous pensons qu'il faut examiner la possibilité d'installer des cendriers au-dessus de toutes les poubelles, quelles qu'elles soient, et pas uniquement de celles qui viennent d'être installées en ville. D'autre part, nous croyons utile de préciser qu'il convient de prêter une attention particulière aux arrêts des TPG, puisque c'est là que les gens fument le plus souvent, quand ils sont debout à attendre le bus ou le tram.

La commune de Carouge a déjà installé ce type de cendriers, fixés par un clip au-dessus des poubelles. Le système est donc très simple, tout comme notre amendement, d'ailleurs. Il consisterait donc à modifier comme suit l'invite de la motion M-639:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier l'installation de cendriers *au-dessus des poubelles, et plus particulièrement aux arrêts TPG*, à l'instar d'autres communes de Suisse.»

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier l'installation de cendriers au-dessus des poubelles, et plus particulièrement aux arrêts TPG, à l'instar d'autres communes de Suisse.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion du 11 octobre 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dosan, Philippe Herminjard, René Winet, Pierre Maudet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Drug testing»: la prévention en matière de drogue ne veut pas dire banalisation!» (M-640)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le concept de «drug testing» a failli être introduit lors de la dernière Lake Parade par certains services municipaux et institutions subventionnées et qu’il sera vraisemblablement proposé à nouveau lors de l’édition 2007;
- plus qu’une vision pragmatique, ce concept constitue une vision laxiste qui revient à banaliser la consommation de drogues dures, ce qui n’est pas acceptable;
- cette mesure s’adresse davantage à des consommateurs occasionnels ou débutants au contraire de la distribution de seringues qui vise des consommateurs réguliers, ce qui revient à faciliter l’accès à la drogue à un plus grand public;
- l’application d’un tel projet crée, *de facto*, une zone de non-droit en demandant à la police de fermer les yeux sur ce qui se passe aux stands de prévention;
- le passage de la drogue douce à la drogue dure s’en trouverait facilité par une baisse de la prise de risque de l’ingérence de drogue dure;
- la Ville de Genève mène une politique de prévention en matière de drogue qui pourrait être mise en danger par le concept de «drug testing»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de ne pas financer le projet «Nuit blanche?» et son concept de «drug testing», que ce soit par l’octroi de subventions directes ou indirectes (via des institutions subventionnées).

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous pouvez le constater, la motion M-640 a été déposée au mois d’octobre 2006, et nous regrettons qu’elle ne soit traitée par le plénum que maintenant. Les aléas de notre ordre du jour sont parfois malheureux...

Cette motion a été rédigée pendant les vacances d’été 2006, après qu’une association subventionnée par la Ville de Genève eut déposé une demande auprès du procureur général pour introduire le «drug testing» à la Lake Parade à Genève. Mais qu’est-ce que le «drug testing»? Il consiste à dresser un stand lors d’une

¹ Annoncée, 2123.

fête, dans des boîtes de nuit ou dans des lieux où il y a parfois consommation de drogue. Ce stand dressé, n'importe quel consommateur peut venir avec n'importe quelle drogue; elle sera testée sur ce stand et on lui dira si sa qualité est adéquate ou non, c'est-à-dire si elle a été correctement coupée. Sur un stand de ce genre, on vous dira donc: «Ton ecstasy, tu peux la prendre, c'est de la bonne, vas-y, éclate-toi!»

Or cette idée que l'on peut banaliser la consommation de drogue – voire, selon nous, vaguement l'encourager – nous gêne profondément. Qui se rend à la Lake Parade? Des jeunes, des moins jeunes... Ma petite sœur, qui a 15 ans, y est allée l'année dernière, et je m'inquiète à la pensée qu'elle et d'autres jeunes pourraient fréquenter un endroit avec un stand créant *de facto* une zone de non-droit où l'on peut venir avec sa drogue et qui nous laisse la consommer sans s'inquiéter de sa provenance. Et prenons le cas où quelqu'un reçoit la garantie, à ce stand, que son ecstasy est bonne, l'ingère et fait ensuite une réaction allergique. Cette personne dira ensuite que c'est de la faute du stand financé par la Ville de Genève! Ce n'est tout simplement pas normal!

Nous pouvons louer les activités de diverses associations, notamment le projet «Nuit blanche», en matière de prévention de la drogue. La distribution de seringues est véritablement une action de santé publique dont Genève a besoin, car les gens qui s'injectent de la drogue sont des consommateurs réguliers. Or le «drug testing» est là surtout pour des consommateurs occasionnels. Personnellement, j'ai des amis qui fument parfois des joints, et la plupart d'entre eux m'ont confirmé dans ma pensée... (*Exclamations et rires.*) Eh oui! Eh oui! Je ne suis pas quelqu'un de sectaire, vous savez!

Le président. S'il vous plaît, laissez l'orateur s'exprimer! Je vous demande de faire un peu de silence.

M. Simon Brandt. Que le passage de la drogue douce à la drogue dure me paraît facilité, dans le cas du «drug testing», par la levée de l'interdit qu'est la peur de s'empoisonner. La semaine dernière, nous avons appris par *Le Matin* que le projet «Nuit blanche?» et le «drug testing» ne seraient pas proposés pour la Lake Parade 2007. Nous en sommes heureux, mais nous pensons tout de même que la motion M-640 reste d'actualité.

Cela dit, je vais maintenant nuancer quelque peu mon propos. Alors qu'à l'origine je pensais demander le renvoi de cette motion au Conseil administratif, mon collègue Jean-Charles Rielle m'a convaincu, après une heure et demie de discussion, qu'il était bon de l'étudier en commission pour y auditionner les

médecins spécialisés et les associations concernées. Ainsi, la commission sociale et de la jeunesse ou celle des sports et de la sécurité pourra, au terme de ses travaux, juger sur pièce la nature du «drug testing». Si mon idée de départ est confirmée, à savoir que cela facilite et banalise – voire encourage – la consommation de drogue, nous maintiendrons notre motion telle quelle.

En revanche, si nous nous rendons compte lors des auditions qu'il s'agit d'un avantage en matière de santé publique, s'il est prouvé que pas une seule personne n'est encouragée par ce biais à consommer de l'ecstasy ou toute autre drogue dure, si cela sauve la vie de gens qui se seraient autrement empoisonnés davantage, alors l'intervention de M. Rielle prendrait tout son sens. Je rappelle néanmoins que nous devons nous livrer à une pesée d'intérêts avec le «drug testing»: faut-il sauver les gens qui consomment déjà de la drogue, ou ceux qui n'en consomment pas encore?

Nous demandons donc le renvoi de la motion M-640 à la commission sociale et de la jeunesse.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je n'ai pas tout à fait les mêmes amis ni les mêmes habitudes que M. Simon Brandt... (*Rires.*)

M. Didier Bonny (DC). Et pas le même âge non plus!

M. Jean-Charles Lathion. Le Parti démocrate-chrétien est très partagé en ce qui concerne la motion M-640. L'univers de la drogue est mieux connu de certains que d'autres, et nous ne savons pas ce qu'il en est exactement du «drug testing». Nous avons tendance à faire confiance à notre conseiller d'Etat préféré, Pierre-François Unger, qui a adopté une position très nuancée favorable à ce dispositif, mais nous souhaiterions creuser davantage le sujet. C'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien opte pour le renvoi de cet objet à la commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je suis contente d'avoir entendu la deuxième partie de l'intervention de M. Brandt. En effet, le groupe des Verts était choqué des termes de la motion M-640 sur un sujet aussi sérieux que la consommation de drogue. Mais il s'agissait à l'évidence d'une méconnaissance de la situation, et nous sommes heureux que M. Brandt ait pris la peine de discuter avec

Motion: contre le «drug testing»

le bon docteur Rielle, qui a su le ramener à de meilleurs sentiments et le convaincre de demander le renvoi de cette motion en commission. Je n'allongerai pas à ce stade du débat, puisque le motionnaire a lui-même indiqué les raisons pour lesquelles il souhaite finalement ce renvoi.

Pour notre part, nous trouvons essentiel d'assurer un maximum d'informations en matière de drogue. Or le «drug testing» favorise l'accès à l'information et s'adresse à une population qu'il est difficile de toucher ailleurs, comme par exemple dans les lieux d'injection. Ce dispositif fait partie d'un concept de diminution des risques liés à la drogue qui émane de la politique fédérale, et il est très important pour évaluer la consommation de stupéfiants. Le «drug testing» ne se résume donc pas simplement à la présence d'un stand où l'on explique aux drogués que leur ecstasy est bien coupée. Cela va plus loin, c'est une stratégie de contact qui vise à informer une population consommant de la drogue lors de certaines fêtes, dont la Lake Parade.

J'ai moi aussi appris que le «drug testing» ne serait probablement pas proposé pour la prochaine édition de cet événement genevois, et je le regrette. Il s'agit, je le répète, d'une stratégie de contact à caractère éducatif, qui permet de donner des informations sérieuses à des consommateurs irréguliers de drogue. Cela nous donne aussi un certain nombre d'indications sur la situation actuelle du marché clandestin et la consommation de substances illégales. Si l'on prend la peine de consulter l'internet, on verra d'ailleurs qu'une étude d'évaluation à ce sujet a été menée par les hôpitaux cantonaux de Genève et de Lausanne.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est important que nous, conseillers municipaux, nous soyons également informés de ce qui se fait en matière de prévention. Nous soutenons l'innovation que représente le «drug testing» et nous proposons le renvoi de la motion M-640 à la commission sociale et de la jeunesse.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste soutiendra également le renvoi de la motion M-640 à la commission sociale et de la jeunesse. Il est vrai que nous avons entendu avec soulagement la fin de l'intervention de M. Brandt...

En effet, dans les dossiers liés aux addictions – la toxicomanie en est une, qu'il s'agisse de drogues dures ou de drogues douces – nous pensons qu'il ne faut pas aborder les problèmes uniquement de manière idéologique, en jugeant

s'il est bien ou pas bien de consommer des stupéfiants. Nous prôtons également une approche plus pragmatique et motivée par un souci de santé publique. On peut évidemment ne pas être d'accord avec la consommation de drogue et trouver insupportable le spectacle de ceux qui s'y livrent; mais il n'en demeure pas moins que Genève est concernée par la problématique de l'addiction aux drogues, qu'elles soient ou non récréatives et festives, comme l'ecstasy.

Sur ce plan, je signale que les drogues dites récréatives ne se limitent pas, comme on a trop souvent tendance à l'imaginer, à une consommation occasionnelle lors de soirées. Je pense que M. Rielle y reviendra peut-être. En tout cas, on se rend de plus en plus compte que de telles drogues sont aussi consommées de manière régulière. De la même façon que l'on peut souffrir d'une très forte addiction à l'héroïne ou à la cocaïne, on peut être dépendant de pastilles d'ecstasy, par exemple.

Je rappelle que le concept du «drug testing» s'inscrit dans la loi fédérale actuelle sur les stupéfiants, qui comprend quatre volets: la prévention, la répression, le traitement de l'addiction et la réduction des risques. Pour avoir déjà débattu de toxicomanie, nous savons que la réduction des risques est le parent pauvre de la loi fédérale sur les stupéfiants, alors qu'elle est très importante pour éviter que les jeunes ou les moins jeunes ne se dirigent vers ce type d'accoutumance – serait-ce par le biais de drogues récréatives parfois considérées comme des habitudes festives peu dangereuses, alors que tel n'est pas du tout le cas. Il s'agit donc d'informer les gens et de consacrer beaucoup plus de moyens à la réduction des risques.

Pour terminer, les socialistes sont d'avis qu'encourager le concept du «drug testing» – ou du moins ne pas le rejeter de manière purement idéologique – ne revient pas à banaliser la consommation de drogue, ni à dire à celles et à ceux qui s'y adonnent que ce n'est pas grave. Nous savons que ce n'est pas vrai: des études sont menées sur les substances ingérées et la situation est très inquiétante. De même que l'on peut acheter de l'héroïne ou de la cocaïne mal coupée qui peut tuer, on peut tout aussi bien prendre des pastilles d'ecstasy coupées à la strychnine ou d'autres substances extrêmement nuisibles pour la santé.

C'est dans ce sens, par souci de santé publique et de prévention, également par inquiétude devant la consommation de ces drogues, que le «drug testing» me semble intéressant et que j'y suis personnellement favorable. Je m'arrêterai là et je passerai la parole à mon collègue Rielle, qui est bien plus instruit que moi sur ce dossier.

Le président. C'est moi qui la lui passerai...

M^{me} Sandrine Salerno. Il a une connaissance pratique, de terrain, de la problématique, qui peut apporter un éclairage complémentaire intéressant à ce débat.

Même si les socialistes ne sont pas vraiment d'accord avec les considérants et le ton de la motion M-640, nous estimons que l'initiative radicale portée par M. Brandt aura au moins le mérite de rappeler comment fonctionne la loi fédérale sur les stupéfiants et ce qu'est la réduction des risques, quelles sont les associations qui travaillent dans ce domaine – notamment Première Ligne – et quel genre d'addictions sévissent actuellement. Il est révolu depuis des années le temps où les gens se piquaient à l'héroïne! Aujourd'hui, on consomme des substances différentes qu'on ne connaît pas toujours très bien, et qui sont souvent beaucoup plus dangereuses que celles d'autrefois.

M. Jean-Charles Rielle (S). Chers collègues, je ne vais pas intervenir longuement sur la motion M-640, car je crois qu'elle sera étudiée en commission. D'ailleurs, à ce propos, je me tiens à la disposition de celle qui s'en chargera et j'aimerais bien y être auditionné.

Je remercie Simon Brandt, motionnaire avec son groupe, d'avoir pris la peine de discuter avec moi. Il a d'ailleurs trouvé le temps de notre conversation très court, puisqu'il l'a estimé à une heure et demie alors que nous y avons consacré plus de deux heures... Cela prouve l'intérêt et les capacités d'écoute dont il a fait preuve. J'ai aussi discuté avec des collègues d'autres groupes, et je dois dire qu'ils ont posé des questions pertinentes.

Nous ne sommes pas vraiment pressés de débattre du «drug testing», puisqu'il n'a pas été retenu pour l'édition 2007 de la Lake Parade – et cela pour des raisons d'opportunité: il ne fallait pas courir de risque et nous devons parvenir à mettre tous les partenaires d'accord, y compris M. le procureur général. Or ce sont les domaines de la santé, du social, mais aussi la justice qui sont concernés, ce qui pose indéniablement un certain nombre de problèmes. Or il s'agit de travailler sérieusement, entre gens sérieux.

L'étude de la motion M-640 en commission et lors de son retour devant le plénum – lors d'un débat retransmis par la télévision, cette fois – sera une occasion de sensibiliser la population à ce problème. C'est important, car ce sujet mérite d'être pris en compte par l'ensemble des électrices et des électeurs de notre canton, ainsi que par les autres personnes qui suivront nos débats sur leur petit écran. C'est ainsi que les compétences d'une société évoluent!

Or, en matière de prévention contre la drogue, la Suisse est exemplaire. C'est le dernier message que j'aimerais faire passer ce soir à ce sujet. Il y a dix jours, j'étais à Francfort, et je peux vous dire que cela m'a permis, par comparaison, de

mesurer le travail réalisé à Genève par rapport à l'ensemble de la politique des drogues.

La commission qui étudiera la motion M-640 pourra auditionner des spécialistes comme Christophe Mani et bien d'autres – ils sont nombreux dans notre cité – qui lui donneront des explications sur le «drug testing». Il s'agit d'une démarche préventive et absolument pas incitative, qui permet de faire passer un message parmi des populations difficiles à toucher, avec lesquelles il n'est pas évident d'entrer en contact.

Voilà, chers collègues, je vous donne rendez-vous en commission et en séance plénière pour débattre du rapport qui en sortira. Si nous pouvons montrer tous ensemble que nous avons fait ce chemin, la motion de M. Brandt aura atteint son objectif, lequel, j'en suis sûr, va dans le sens de la prévention. Nous montrerons ainsi que la société genevoise est solidaire face à un problème prioritaire de santé publique.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés à la majorité (quelques oppositions des Verts et 2 abstentions du Parti du travail).

9. Motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et M^{me} Nathalie Fontanet: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève» (M-641)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le caractère controversé du projet du Conseil administratif en matière de pavillons de la rade;
- le risque de référendum contre cette proposition (proposition PR-364);
- la tentative inachevée du Conseil administratif d'améliorer l'apparence de ces pavillons;
- le besoin d'une vision d'ensemble de l'aménagement de la rade;
- la complexité de la problématique, qui englobe, notamment, la circulation piétonne et cycliste, le parcage et l'entretien des bateaux, les exploitants des stands, les usagers et hôteliers du pourtour de la rade;
- les prérogatives cantonales en matière d'aménagement en bordure de lac (prérogative du propriétaire),

¹ Annoncée, 2123.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches pour la création d'une commission multipartite englobant au minimum:

- l'Etat de Genève,
- la Ville de Genève,
- les exploitants concernés sur la rade et au pourtour de celle-ci (hôteliers, associations diverses),

dans l'objectif de définir un cahier des charges et un projet permettant de mettre globalement et durablement en valeur le patrimoine de la rade de Genève avec, notamment, un souci d'esthétique.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler tout le dossier de la rade, qui reste ouvert et est encore frais dans vos mémoires.

Le référendum lancé par l'Entente contre le projet des édicules remplaçant les baraques glacières a abouti à la fin de l'année dernière. Or la motion M-641 représente la face constructive de la même démarche. Notre référendum exprimait notre refus d'un aménagement de la rade au coup par coup mais durable, qui risquait à nos yeux d'en défigurer les pourtours pour longtemps. Par le biais de notre motion, nous appelons de nos vœux une grande concertation pour arriver à définir en commun à quoi devrait ressembler ces lieux si chers aux Genevois, où se mélangent de nombreuses populations.

Il s'agit également de définir un projet répondant aux attentes de nombreuses parties concernées. Citons par exemple les hôteliers qui exploitent les établissements situés sur le pourtour de la rade, les nombreux promeneurs qui y déambulent, les glaciers dont j'ai déjà parlé, mais également les bateliers, les propriétaires et les locataires de bateaux, qui font hiverner ces derniers sur la rade. Mais je pense aussi à l'intérêt de tous les Genevois, notamment en ce qui concerne l'éclairage installé sur toute la rade, projet inclus dans notre désir de vision globale.

Ce que nous demandons, dans la motion M-641, c'est de réunir autour d'une table les différentes parties concernées par le projet, y compris la Ville de Genève et l'Etat, qui est chargé des ports et du Service des automobiles et de la navigation. Notre objectif est de parvenir ensemble à un compromis acceptable et durable qui englobe l'ensemble de la problématique de la rade, à savoir: la circulation des personnes, le stockage des bateaux et tout l'aspect commerçant. C'est dans cette idée constructive en faveur de la concertation que les libéraux ont déposé cette motion. Je vous enjoins, chers collègues, de la renvoyer au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, nous avons étudié cette motion au sein du groupe des Verts et du Parti socialiste dans sa formulation initiale – celle d'une motion électorale suivant le référendum lancé par l'Entente. Nous nous sommes déjà largement exprimés lors du vote sur les édicules de glaciers, qui étaient un premier pas dans l'aménagement de la rade.

Or que demande la motion M-641? Exactement ce qui est en voie de réalisation en ce moment! Nous le savions, car cela nous avait été dit par le magistrat et nous l'avions lu dans la presse: un groupe de travail réunissant des représentants de la Ville, de l'Etat et des acteurs concernés se réunit depuis un certain temps déjà pour définir une vision globale de la rade. Nous avons déjà voté un volet de ce projet d'aménagement, qui a ensuite été attaqué par référendum par une partie du Conseil municipal.

Si les motionnaires avaient pris la peine de lire la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-242 de ma collègue Marguerite Contat Hickel, ils y auraient trouvé un inventaire détaillé de tout ce qui se fait actuellement et qui est en passe d'arriver à un aboutissement. Depuis le début de la législature en cours, et même avant, les Verts ont régulièrement demandé des nouvelles de l'aménagement de la rade; nous avons même demandé qu'un rapport sur l'avancée du projet nous soit soumis tous les six mois. Evidemment, il est inimaginable qu'un projet d'un tel intérêt pour Genève soit débattu uniquement dans des secteurs administratifs ou en commission.

Les Verts et les socialistes déposent ce soir un amendement à la motion M-641, qui consiste à modifier et formuler comme suit son invite unique:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à *poursuivre et intensifier les travaux de la commission multipartite entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les acteurs concernés, sous la forme, par exemple, d'ateliers citoyen-ne-s*, dans l'objectif de définir un cahier des charges et un projet permettant de mettre globalement et durablement en valeur le patrimoine de la rade de Genève.»

Nous sommes tout à fait conscients que la rade doit évoluer, et c'est pour cette raison que nous avons voté les nouveaux édicules de glaciers: pour que quelque chose se passe au cours des dix prochaines années! Nous espérons bien voir très prochainement ces édicules fleurir sur notre rade.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). C'est là une motion préjudicielle, ce n'est pas un amendement!

Le président. C'est un amendement, dans la mesure où il modifie l'invite de la motion.

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'interviens très brièvement pour dire que la motion M-641 conserve toute son actualité. D'une part, il semble aux démocrates-chrétiens qu'elle vient fort heureusement appuyer la motion déposée au Grand Conseil sur le même sujet, et dont notre groupe est d'ailleurs cosignataire, qui demande notamment un concours international d'idées pour la rade. D'autre part, la motion M-641 n'est pas électoraliste, contrairement à ce que laissait entendre M. Rossiaud, car elle reflète notre préoccupation bien réelle pour l'état de la rade et son aspect esthétique. Je le dis indépendamment de la victoire des urnes que constituerait pour mon groupe l'acceptation du référendum de l'Entente par la population genevoise.

Je crois donc que cette motion doit être renvoyée au Conseil administratif, même si nous avons déjà quelques indices nous indiquant que la réflexion sur la rade se déroule bien. Mais rien de tel que d'avoir la confirmation qu'on s'occupe de quelque chose, au lieu de nous contenter de le croire...

M. Philippe Herminjard (R). Voilà un débat éminemment politique, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. La rade est lourde de sa propre histoire... L'affaire des édicules de glaciers refusés par la droite et du référendum soutenu par le bon peuple genevois est toute récente. Nous sommes donc là au cœur d'un débat chaud, politiquement parlant. On voit bien que parler d'électoralisme à propos de la motion M-641, comme l'a fait M. Rossiaud tout à l'heure, n'a pas de sens! Il s'agit en fait simplement de poursuivre le débat né du problème des édicules.

Les radicaux demanderont évidemment le renvoi de cet objet au Conseil administratif, ce qui est la voie de la sagesse. Mais il y a évidemment un danger de surchauffe du débat politique, et il nous faudra donc être prudents en discutant de cette affaire. Je crois que, si nous voulons mener un débat réussi sur la rade, il faut évidemment le dépolitiser complètement. Ce soir, même les membres sortants du Conseil administratif ne sont pas tous présents parmi nous! Un seul courageux est là! C'est dommage... Lors de la prochaine législature, il nous faudra évidemment avoir des conseillers administratifs désireux de participer à un débat serein et rassembleur sur l'aménagement de la rade. Ce sera un débat difficile,

nous en sommes d'ores et déjà conscients... Et vu que le Conseil administratif lui-même s'en désintéresse aujourd'hui, je crains que, demain, l'affaire ne finisse, hélas, au fond de la rade!

Dans l'attente d'un nouveau Conseil administratif faisant preuve d'un esprit positif pour traiter ce point délicat, les radicaux vous invitent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à renvoyer la motion M-641 au Conseil administratif avec toute la prudence de rigueur.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Les libéraux ont déposé un sous-amendement à l'amendement qui vient d'être formulé conjointement, semble-t-il, par les Verts et le groupe socialiste. Le sous-amendement en question tend à la suppression de la référence aux «ateliers citoyen-ne-s». L'aménagement de la rade ne peut naître que d'une volonté commune, et il n'existe aucune autre manière d'y parvenir que de respecter les volontés de chacun. Or si un «atelier citoyen-ne» est une solution possible, ce n'est pas la seule! Il existe des architectes compétents, des politiciens responsables, une population capable de se manifester...

La mise sur pied d'«ateliers citoyen-ne-s» n'a pas pour objectif – on le sait bien – d'établir l'intérêt et le bien communs, mais de permettre l'expression de besoins individuels. Or on sait aussi que ces derniers impliquent souvent l'insatisfaction de tous les autres besoins! La preuve: le lancement d'un référendum contre les édicules de glaciers et son vraisemblable succès.

Ne nous privons pas d'une chance de réussir la rade; au contraire, adoptons tous ensemble le seul et unique moyen d'aboutir à la réalisation d'un projet unificateur. La gauche dit qu'il ne s'agit pas d'entreprendre quelque chose, mais de poursuivre une démarche déjà en cours. Que voilà une bonne nouvelle! S'il est vrai que, aujourd'hui, nous pouvons estimer qu'il s'agit de poursuivre des efforts, il est également vrai que, lors du débat sur les édicules de glaciers, il s'agissait d'entreprendre. Nous avons tous conscience qu'une démarche est en cours et qu'elle traduit une volonté d'aboutir à un projet.

Dans ces circonstances, comment faire mieux que d'encourager l'ensemble des intervenants? Je parle de tous ceux auxquels nous pensons, mais aussi de ceux qui n'ont pas encore été cités: les usagers des bains des Pâquis, les hôteliers genevois, les commerçants installés à proximité de la rade, les habitants des quais... Eux aussi ont des motifs de déplorer quelques nuisances ici ou là! Je le répète, il s'agit d'écouter tout le monde.

Un groupe de travail a été constitué sous l'égide du magistrat Ferrazino et du Canton. Mais il ne doit pas rassembler divers intervenants autour de prises de position à l'emporte-pièce! Il doit consulter des spécialistes – urbanistes et archi-

tectes – des politiciens de talent... Tous ensemble, ils mettront sur pied un projet d'aménagement de la rade dont nous serons fiers. C'est la raison pour laquelle nous pouvons accepter l'amendement des Verts et des socialistes qui, en soi, ne change rien à la motion initiale. Cependant, nous le limitons à la formulation que j'ai définie plus haut, grâce au sous-amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer la mention: «sous la forme, par exemple, d'ateliers citoyen-ne-s».

Car il ne s'agit pas de faire de la réflexion sur la rade un nouveau laboratoire!
(*Applaudissements.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En préambule, je rappellerai ce que d'aucuns ont relevé tout à l'heure, c'est-à-dire le contexte dans lequel s'inscrit ce projet de motion M-641. Trois partis de l'Entente nous disaient: «Vous allez voir de quel bois on se chauffe! Non seulement nous ne voulons pas de ces pavillons de glaciers, mais nous allons essayer de réfléchir de manière positive en ne nous contentant pas de lancer un référendum – une attitude plutôt négative – mais en ayant des initiatives, en vous montrant nos propositions en matière d'aménagement de la rade.» Seulement, quand ils se sont mis à réfléchir, ils ont constaté que c'était plus compliqué que cela...

Mis à part le référendum, on n'a pas vu venir grand-chose, si ce n'est une motion déposée au Grand Conseil – il fallait quand même bien faire quelque chose, en plus de la motion M-641. Et quel est l'aboutissement de la réflexion des partis de l'Entente au niveau cantonal sur l'aménagement de la rade? «Nous proposons au Conseil d'Etat de lancer un concours international d'aménagement.» Bravo! Il n'était pas nécessaire de réfléchir très longtemps pour avoir une telle idée, totalement incongrue et inutile! Il aurait mieux valu suivre les démarches en cours. Je remercie d'ailleurs M. Froidevaux de l'hommage qu'il vient de nous rendre à ce sujet, un hommage si appuyé que le président de séance se demandait s'il invitait celui qui vous parle à continuer ce qu'il a fait depuis huit ans! Je ferme ici cette parenthèse...

Un groupe de travail sur la rade existe bel et bien depuis 2001 – et non pas depuis octobre 2006, date du dépôt de la motion M-641. Il ne réunit pas trois personnes, mais des dizaines de représentants de différents services de la Ville et du Canton, comme le Service municipal d'aménagement urbain, la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, le corps des agents de sécurité municipaux, le Service des agents de ville et du domaine public, le corps des gardes de l'environnement, le Service des monuments et des sites, le Service des

constructions environnementales, Domaine nature et paysage, l'Office cantonal de la mobilité, la police de la navigation, la Task Force Drogue ...

Enfin, je tiens la liste à la disposition de quiconque souhaite la consulter, même si vous l'avez déjà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Comme le rappelait M. Rossiaud tout à l'heure, il vous suffit de consulter la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-242 de M^{me} Contat Hickel, qui figure d'ailleurs à l'ordre du jour de cette session du Conseil municipal. Vous y trouverez un résumé – j'insiste sur ce terme – de sept pages de tout ce que nous avons fait depuis 2001 concernant la rade.

Et même si certains ne lisent pas nos réponses aux questions que vous nous posez, ils pourraient constater les efforts déjà fournis en la matière depuis un certain nombre d'années en se promenant sur place – je pars de l'idée que M. Lathion n'est pas le seul à le faire! Or ces aménagements visent justement à permettre à l'ensemble des Genevois de mieux se réappropriier le site de la rade. Nous n'avons pas besoin d'un concours international d'aménagement de ce lieu, qui est magnifique en soi! Le seul problème que pose la rade, ce n'est pas son aménagement, mais c'est de définir quelles activités peuvent s'y dérouler.

En tant qu'habitant des Eaux-Vives, je m'y promène assez souvent le soir, et il est vrai qu'il n'est pas très agréable de devoir s'écarter sans cesse parce que des voitures viennent stationner sur les quais par commodité, au lieu de chercher une place dans un parking souterrain – et pourtant, Dieu sait s'il y en a, dans le coin! Cette situation est tout simplement inacceptable. Dès le mois prochain – nous avons d'ores et déjà reçu l'autorisation du département compétent – nous installerons une borne rétractable qui ne laissera passer sur les quais que les ayants droit, c'est-à-dire ceux qui ont quelque chose à y faire! Je pense notamment à la gendarmerie du lac, qui se déplace beaucoup en voiture. Tous les autres, qui causent actuellement un certain nombre de nuisances en encombrant abusivement ce lieu avec des véhicules motorisés, ne pourront plus passer.

En outre, j'aimerais rappeler les travaux entrepris à Baby-Plage. Voilà bien un endroit sympathique sur la rive gauche, où l'on peut avoir accès au lac! Or de ce petit espace confiné réservé aux bébés, comme son nom l'indique, nous avons souhaité faire une plage accessible à tout un chacun, indépendamment de son âge. Nous l'avons donc agrandie en aménageant un plan d'eau augmenté d'une quinzaine de mètres sur le large et des enrochements pourvus d'échelles permettant un meilleur accès au lac. Voilà donc une deuxième réalisation.

Les grandes envolées lyriques sur ce qu'il faut faire de la rade ne suffisent pas! Je répète que cette réflexion dure depuis les années 1980, puis 1990... Cela fait longtemps que nous réfléchissons à la rade! Le problème n'est donc pas l'absence de réflexion, mais la réticence à agir. En effet, certaines actions ne sont pas forcément très populaires...

Un certain nombre d'activités se sont développées sur la rade; faut-il toutes les maintenir? Certainement pas! Beaucoup d'entre elles se justifient, comme la batellerie. Mais dans ce cas, par exemple, on voit apparaître de grosses constructions pour des réparations de bateaux importantes qui pourraient se faire ailleurs. Il en va de même pour les cabanes de pêcheurs. Allez les voir: c'est très sympathique! Simplement, elles accueillent plutôt aujourd'hui des réunions de retraités qui viennent y prendre l'apéritif. Je le répète, ce n'est pas blâmable en soi, mais tout le monde ne peut pas s'approprier une partie des rives du lac, simplement parce que l'endroit est sympathique! Il faut donc définir quel type d'activité doit être maintenu sur la rade.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, mes collègues Tornare, Hediger et moi-même, nous avons organisé une présentation publique, il y a deux ans, de tout le réaménagement de la rive droite. Nous y démontrions comment remplacer avantageusement le parking à voitures situé à côté des bains des Pâquis par un lieu convivial justement destiné à accueillir deux des édifices contre lesquels le Parti libéral a lancé son référendum. S'il ne l'avait pas fait, au lieu de discuter de projets futurs, éventuels et hypothétiques, nous pourrions aujourd'hui nous féliciter d'avoir installé à cet endroit des édifices qui valorisent mieux le site qu'un parking...

L'Entente barbote depuis un certain nombre d'années dans la rade... Avec son référendum, elle s'est enfermée dans une situation quelque peu délicate, et nous comprenons qu'elle veuille retrouver de l'élan en déposant une nouvelle motion. Seulement, de telles motions ne font pas avancer les choses. Heureusement que l'Alternative a eu l'élégance de proposer un amendement permettant de remettre un peu la réflexion sur le droit chemin! J'insiste donc sur le fait que non seulement nous menons une réflexion depuis six ans, mais que nous avons réalisé un certain nombre d'actions. J'en ai cité quelques-unes, d'autres suivront. Je crois que c'est là le meilleur moyen de démontrer comment obtenir des résultats concrets pour la rade.

Or des motions comme la M-641 et l'attitude électoraliste adoptée par la droite ne font que retarder la réalisation de ces aménagements. Je pense notamment à ce référendum qui, aujourd'hui, nous prive cruellement de ces édifices pieds dans l'eau qui devraient permettre aux Genevois de se réapproprier la rade.

Ce qui est choquant – et j'en terminerai par là – c'est que l'Entente parle beaucoup de ce site mais ne fait aucune proposition concrète pour permettre aux gens de se réapproprier le bord de l'eau. En lieu et place d'une véritable muraille d'activités diverses et de constructions variées telles que celles que nous connaissons actuellement, nous avons souhaité aménager des terrasses auxquelles tout le monde pourrait accéder. Voilà ce que vous avez empêché – ou tenté d'empêcher – avec votre référendum!

L'amendement proposé par les Verts et les socialistes est une très bonne réponse – elle est même gentille et élégante – à ce projet de motion M-641 un peu creux que les libéraux ont cru devoir déposer.

M. Robert Pattaroni (DC). Il est dommage que M. Ferrazino, qui va bientôt nous quitter, s'en tienne à sa façon d'envisager l'aménagement de la rade jusqu'à présent: à la petite semaine! Sa vision est particulièrement réduite, tout comme celle que l'Alternative, au pouvoir depuis 1991, a malheureusement réussi à imposer à Genève. Quand c'est pour mettre des chicanes en ville, l'Alternative – ou, du moins, son magistrat M. Ferrazino – s'en fait le champion; mais quand il s'agit d'avoir une vision globale d'une problématique – ce qui est en général le propre de la gauche dans le monde – à Genève, il ne se passe rien! Il est dommage que nous n'ayons pas eu droit à cette gauche-là... Des rades, des quais, il y en a dans le monde entier, en Europe et sur d'autres continents!

Or nous estimons qu'il eût fallu depuis longtemps – bien avant 2001, d'ailleurs – élaborer un concept global d'aménagement de la rade. Comme il n'est pas venu des autorités, qui auraient pu faire appel à des architectes de Genève ou des environs, nous avons pensé qu'il serait bon de trouver une solution analogue à celle d'autres villes comme Valence, Barcelone, Nice... Je m'arrêterai là, mais je pourrais en citer encore bien d'autres. Nous souhaitons avoir un jour une conception globale de l'aménagement des rives du lac, de Genève jusqu'à Versoix et jusqu'à Hermance, qui comprenne donc toute la rade et en fasse un espace beaucoup plus attractif qu'aujourd'hui. Pour l'instant, c'est son cadre naturel qui fait la beauté de la rade, mais il faut absolument faire en sorte qu'elle se développe.

Le projet que nous appelons de nos vœux pourrait être extrêmement simple, mais il impliquerait que, si on décide demain d'installer de nouvelles baraques de glaciers sur les quais, ce soit fait dans le cadre de cette conception d'ensemble. Nous regrettons vivement que l'Alternative n'ait pas compris cela. Pour dépasser les limites étroites de la Ville de Genève, nous avons donc œuvré à la réalisation d'une première étape en déposant une motion au Grand Conseil. Même si plusieurs partis de l'Alternative y siègent, nous espérons y rencontrer une vision un peu plus généreuse de la problématique, une vision digne de la Genève actuelle et non d'une Genève passéiste.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je suis un peu triste, ce soir, de voir que nous nous chamaillons de nouveau à propos de la rade. C'est dommage, finalement. Je me dis aussi que M. Ferrazino a la défaite amère – mais c'est normal, je le comprends – à cause de ce projet d'édicules qu'il a eu le courage de défendre... Mais il a perdu la bataille avec le référendum que nous avons lancé.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mais quelle défaite? On n'a pas encore voté!

M. Blaise Hatt-Arnold. Je vois que vous êtes toujours aussi combatif, Monsieur Ferrazino! Et vous le serez certainement jusqu'en juin... tout comme moi, mais pas aussi bien que vous, malheureusement...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je le serai même après!

M. Blaise Hatt-Arnold. Nous nous rendons bien compte que ce sujet vous touche, mais vous avez tenu à l'égard de l'Entente des propos que je regrette. Ce que je voulais dire en guise de conclusion, Monsieur le magistrat, chers collègues, c'est que nous voulons que le débat soit élargi. La problématique de la rade concerne un grand nombre d'intervenants, dont les hôteliers, que M. Froidevaux a cités tout à l'heure. Je signale que ce sont eux qui ont financé cette même rade au début du siècle dernier! Or je trouve que l'amendement des Verts et des socialistes restreint à nouveau le débat, alors que nous voulions l'élargir.

Alors, essayez quand même de faire un petit effort dans notre sens et de voter le sous-amendement de M. Froidevaux, afin que le Conseil municipal puisse donner une impulsion à la réflexion sur la rade et lancer un large débat qui ne réunisse pas toujours les mêmes – c'est-à-dire une majorité de fonctionnaires, comme le démontre la liste évoquée par M. Ferrazino.

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Froidevaux est refusé à la majorité.

Mis aux voix, l'amendement de M. Rossiaud est accepté à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre, 3 abstentions libérales).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions de l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à poursuivre et intensifier les travaux de la commission multipartite entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les acteurs concernés, sous la forme, par exemple, d'ateliers

6900

SÉANCE DU 23 AVRIL 2007 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

citoyen-ne-s, dans l'objectif de définir un cahier des charges et un projet permettant de mettre globalement et durablement en valeur le patrimoine de la rade de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6858 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6858 |
| 3. Projet d'arrêté du 13 septembre 2006 de MM. Roberto Brogгинi, Pierre Maudet, Pierre Rumo, Olivier Coste, M ^{me} Gisèle Thiévent, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni: «Modification de l'article 123 du règlement du Conseil municipal concernant l'organisation des commissions municipales» (PA-65). Troisième débat. | 6859 |
| 4. Motion du 13 septembre 2006 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. Roman Juon, David Metzger, M ^{mes} Christiane Olivier, Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, M ^{mes} Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret: «Garantissons la construction de logements sociaux» (M-636) | 6860 |
| 5. Motion du 13 septembre 2006 de MM. Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Didier Bonny, Lionel Ricou, M ^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et Nelly Hartlieb: «Pour une rive gauche du lac favorisant la promenade et la pratique du sport, de nuit comme de jour» (M-635) | 6867 |
| 6. Motion du 30 septembre 2006 de MM. Olivier Norer, François Sottas, Alain Dupraz, Philippe Herminjard, Pascal Rubeli, M ^{mes} Alexandra Rys et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour des trams sur des sites propres écologiques et sûrs» (M-637). | 6873 |
| 7. Motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Guy Dossan et M ^{me} Nathalie Fontanet: «Pour des poubelles sans mégots» (M-639) . | 6881 |
| 8. Motion du 11 octobre 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Philippe Herminjard, René Winet, Pierre Maudet et M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Drug testing»: la prévention en matière de drogue ne veut pas dire banalisation!» (M-640) | 6884 |

9. Motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et M ^{me} Nathalie Fontanet: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève» (M-641)	6890
10. Propositions des conseillers municipaux	6900
11. Interpellations	6900
12. Questions écrites	6900

La mémorialiste:
Marguerite Conus